## COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture 050-215005398-20230510-DCM2023-24-DE Date de télétransmission : 11/05/2023 Date de réception préfecture : 11/05/2023

## Séance du 10 mai 2023

Date de la convocation :

05/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois de mai, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Date d'affichage:

05/05/2023

Etaient présents :

Nombre de conseillers :

Elus: 19 En exercice: 19 Présents: 12 Votants: 17

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC

François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés:

BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie, PLANQUE Yves (pouvoir donné à TRAVERS

Rémy), POREE Thierry (pouvoir donné à GUERARD Roland).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

## Délibération n° 2023-24 : Demande de subventions pour l'achat d'une pompe à chaleur

Pour rappel, l'ancienne salle des fêtes était équipée de radiateurs radiants. Lors de sa rénovation en 2021 en salle culturelle, appelée La Halle 901, par soucis d'économie, il n'avait pas été prévu d'investir dans un nouveau mode de chauffage. En effet, nous pensions que la pompe à chaleur chauffant le couloir annexe des Grandes Halles pourrait chauffer également la salle culturelle. Après 2 années d'utilisation cette solution s'avère peu efficace.

Nous sommes dans l'obligation aujourd'hui d'investir dans un système plus performant et propre à La Halle 901.

## L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet susmentionné ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles, notamment auprès de l'Etat, de la région Normandie, du Département de la Manche, de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre des fonds de concours.

Extrait certifié conforme. A Saint-Pierre-Église, le 10 mai 2023.

Vancr

Le Maire,

Daniel DENIS